

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution concernant une demande en vertu du Règlement numéro 1881 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) relatif à un projet de développement résidentiel au centre-ville (Secteur du centre commercial, lots 3 355 675 et 3 738 571)

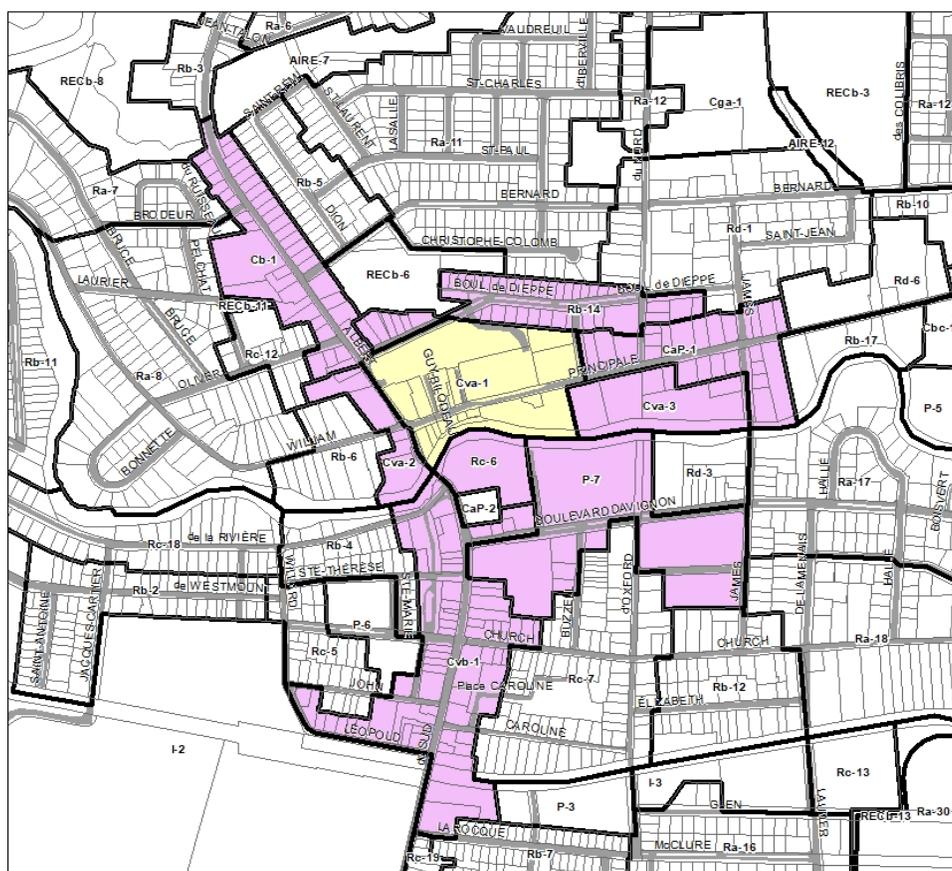
Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 7 janvier 2020, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 015-01-2020, le premier projet de résolution accordant la demande de PPCMOI numéro 2019-096, relativement aux lots 3 355 675 et 3 738 571.

Que ce projet de résolution vise à autoriser :

1. La construction de tours résidentielles d'une hauteur maximale de 10 étages, comprenant 8 étages destinés à être occupés par des logements et 2 étages pour un stationnement intérieur, sur le boulevard de Dieppe et à l'angle de la rue Albert dont le terrain est à proximité du centre d'achat Domaine du Parc. Le terrain est localisé dans la zone centre-ville Cva-1
2. Un type de construction jumelé pour les bâtiments proposés (ceux-ci étant rattachés par le stationnement intérieur);
3. Un maximum de 96 logements par bâtiment.

Que la zone concernée par les dispositions des articles est constituée de la zone Cva-1 et des zones contiguës CaP-1, Cb-1, Cva-2, Cva-3, Cvb-1, P-7, Rb-14 et Rc-6 qui sont illustrées au croquis suivant :



Que ce premier projet de résolution fera l'objet de deux assemblées publiques de consultation qui seront tenues par le conseil le **mercredi, 22 janvier 2020 à 13 h 30 ainsi qu'à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale. Au cours de ces assemblées publiques, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de résolution contient des dispositions susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution et les descriptions des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 15 janvier 2020.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA